

Pesticides dans l'eau : Le gouvernement cède aux pressions de l'agro-industrie

Dossier de la rédaction de H2o
September 2026

Le gouvernement veut réduire drastiquement le nombre de captages d'eau considérés comme prioritaires face aux pollutions agricoles, a révélé Mediapart lundi 14 septembre. Présentés aux collectivités le jeudi 10 septembre, les nouveaux critères prévoient de ne retenir que les captages où au moins deux analyses dépassent de 100 % les normes de qualité de l'eau potable, soit plus de 0,1 µg/L pour un pesticide ou 0,5 µg/L pour l'ensemble des pesticides. Environ 2 000 captages seraient ainsi concernés, contre 6 000 à 7 000 avec le seuil de 80 % envisagé jusqu'ici. Ce changement répond aux revendications de la FNSEA et de la Coordination rurale, opposées au seuil de 80 %. Il est toutefois vivement critiqué par les acteurs de l'eau. "Compte tenu de ces seuils, l'état n'interviendra qu'une fois que les traitements seront nécessaires, donc trop tard", déplore Régis Taisne, chef du département cycle de l'eau de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Autre nouveauté : un captage dont la pollution est imputée à un pesticide interdit ne pourra pas être classé "prioritaire". En clair, même si la présence de cette molécule fait dépasser les normes, elle ne déclenchera pas l'intervention de l'État, explique Mediapart. "C'est une façon d'effacer l'ardoise, juge Alexis Guilpart, le responsable eau de France Nature Environnement (FNE). L'objectif est de faire sortir le plus de prélèvements prioritaires possibles."

Cette décision intervient alors qu'en 2024, 19,2 millions de personnes ont reçu en France une eau du robinet non conforme aux normes applicables aux pesticides. Une mission conjointe de l'IGAS, de l'IGEDD et du CGAAER alertait dès juin 2024 que la situation des captages ne cesse de se dégrader.